



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 70 - Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2018

Subventions aux organisations syndicales Répartition au titre de l'année 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	22/06/2018	Favorable (1 contre)

Chaque année, la Ville attribue une subvention de fonctionnement à chacune des organisations syndicales (Union locale) dans le cadre des articles L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette subvention est répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles.

La répartition de la dotation se réalise selon des critères élaborés en accord avec les organisations syndicales intéressées.

La CNCRF regroupe les chauffeurs routiers et bénéficie historiquement d'une aide de la Ville bien que n'étant pas intégrée à la Maison des Syndicats à Planoise. Cette aide était fixée à 681 €. Ce syndicat ne s'est pas manifesté ni en 2016 ni en 2017 pour avoir le règlement de sa subvention, et n'a pas pu être contacté.

Aussi, conformément à la délibération du 22 juin 2017, il est proposé de ne pas attribuer de subvention à la CNCRF.

Le tableau de répartition proposé, identique aux années précédentes, est le suivant :

Syndicats	Subvention 2017	Subvention 2018
CFDT	17 572 €	17 572 €
CFTC	3 822 €	3 822 €
CGT	13 705 €	13 705 €
Union Solidaire	2 896 €	2 896 €
FO	10 387 €	10 387 €
UNSA	3 723 €	3 723 €
FSU	2 912 €	2 912 €
CGC	4 302 €	4 302 €
CNCRF	681 €	0 €
Total	60 000 €	59 319 €

En cas d'accord, la dépense totale de 59 319 € sera prélevée sur la ligne 65.90/6574. 002804 CS 20000.

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2018 pour un montant total de 59 319 €.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité